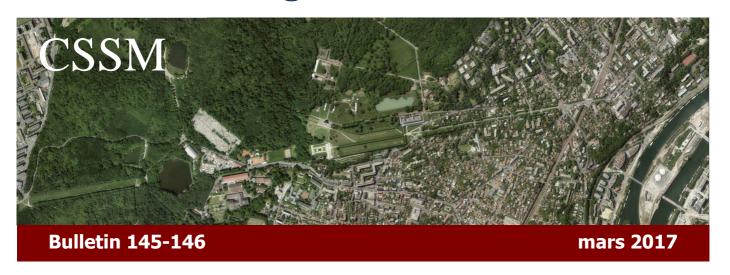
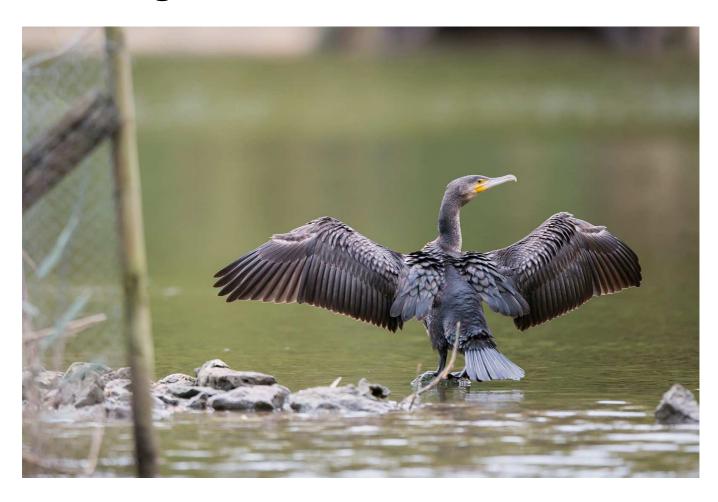
Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon



Regards sur la forêt de Meudon



« Un grand cormoran sur un étang de Meudon - Photographie de Dominique Artis ».

Grand cormoran se séchant les ailes : l'eau pénètre dans ses plumes quand il nage sous l'eau pour pêcher et il doit les sécher pour voler à nouveau ; cette position semble aussi faciliter la digestion.

Éditorial

La forêt de Meudon présente un relief escarpé remarquable, comprend de nombreux étangs très appréciés et la faune et la flore y sont variées.

Ses paysages donnent souvent l'impression d'être très loin de la ville alors que c'est la forêt la plus proche de Paris (3,5 km) et qu'elle est facilement accessible. Ce massif de 1100 hectares est donc un atout unique pour la Région Ile-de-France ; les meudonnais comme de nombreux habitants de la région sont généralement bien conscients de ces avantages et les promenades, GR, sentiers balisés, parcours de santé ou les différents clubs sportifs sont largement fréquentés.

L'ONF gère la forêt avec deux objectifs principaux : l'accueil du public et la préservation du milieu ; un document défini pour 20 ans (2001-2020) précise la gestion (notamment les coupes et reboisements). L'ONF nous paraît avoir un rôle bénéfique essentiel.

Mais les moyens alloués à l'ONF sont parfois insuffisants et les pressions urbaines sont fortes ; la protection de ce massif paraît insuffisante ; l'entretien, la propreté et la mise en valeur des sites sont à améliorer. Plus grave : le grignotage de la forêt est un risque lourd.

Or les responsabilités politiques sont diffuses et la forêt est répartie sur six communes, quatre territoires (ou intercommunalités) et deux départements. Finalement au niveau politique, seule la Région pourrait avoir une vue globale de la forêt!

Aussi le CSSM a décidé de développer ses efforts déjà anciens concernant la forêt :

Nous visons en premier lieu l'entretien et la propreté : l'opération "forêt propre" initiée par le CSSM est un succès ; elle s'élargit maintenant aux six communes et à de nombreuses associations (samedi 25 mars) et prend de plus en plus d'importance. Cependant cette opération a un rôle de motivation et de sensibilisation qui doit être accompagné sinon poursuivi tout au long de l'année.

Nous intervenons en liaison avec de nombreuses associations pour mieux protéger la forêt juridiquement par l'obtention du classement en " forêt de protection " qui interdit tout changement dans l'affectation des sols ; or malgré un accueil de principe positif du pouvoir politique, le report de ce classement notamment en raison du projet du T10 (Antony - Clamart) est inquiétant.

Nous sommes également très sensibles à la rupture créée par la N 118 et souhaitons améliorer son isolation sonore comme paysagère.

Enfin bien sûr, nous agissons avec persévérance depuis de nombreuses années pour la restauration du site de la Grande Perspective sud au cœur de la forêt et notamment du Tapis Vert, alors que des projets sont à l'étude concernant l'ONERA et le hangar Y; en particulier nous visons l'ouverture au public du bassin de Chalais, l'étang le plus vaste et le plus facilement accessible de la forêt.

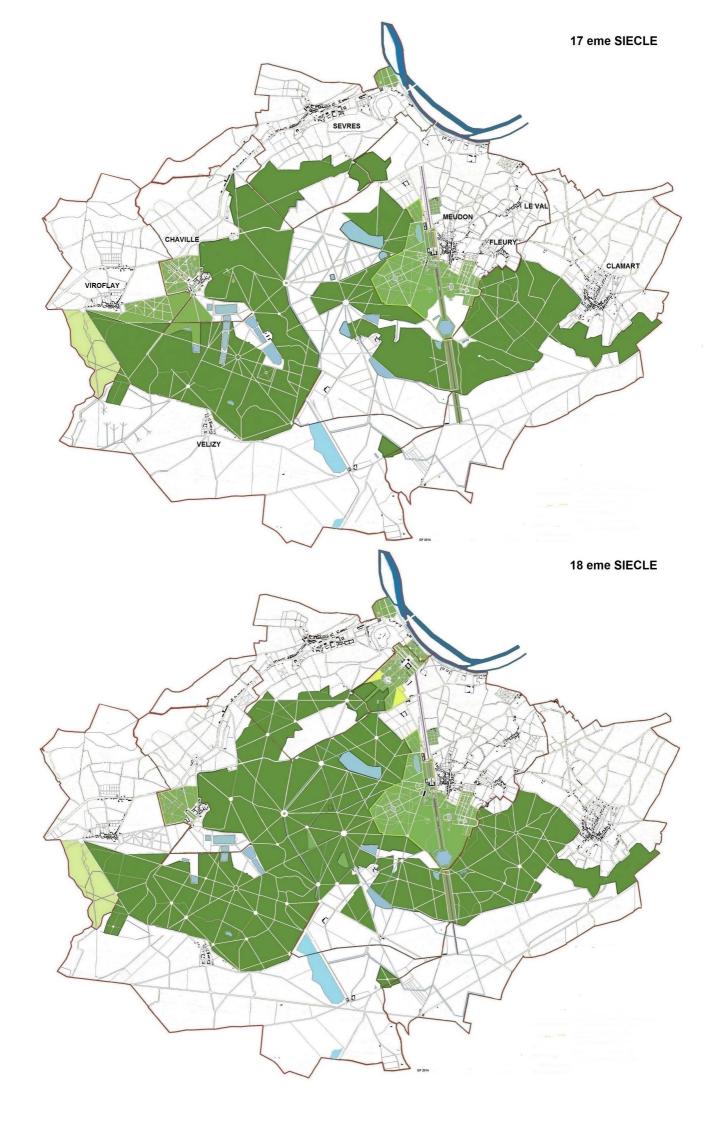
Bien cordialement,

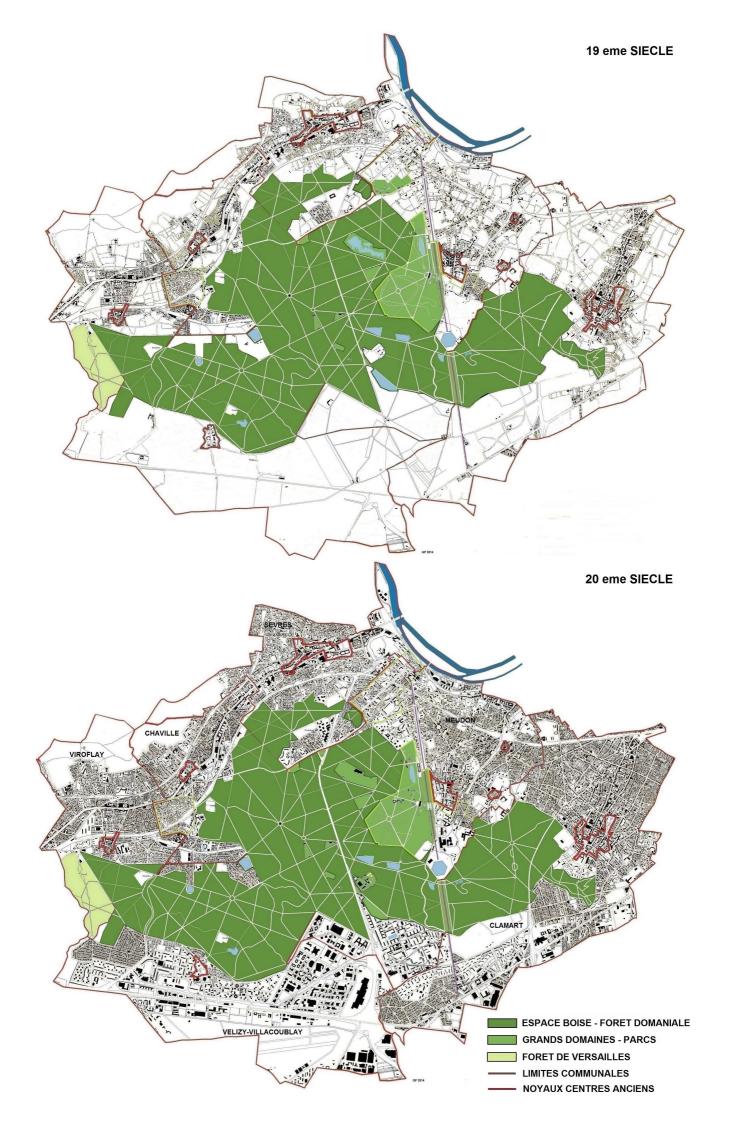
Christian Mitjavile, président du CSSM

Sommaire

- p. 2 Editorial par C. Mitjavile
- p. 4 Evolution de la forêt de Meudon en cartes par G. Fiant
- p. 7 Un regard sur la biodiversité de la forêt domaniale de Meudon et du site meudonnais de l'Observatoire de Paris par M.-R. Ramarao
- p. 19 La forêt de Meudon : doit-elle être une variable d'ajustement de l'aménagement urbain ? par M. Riottot
- p. 26 Le réseau hydraulique du domaine royal de Meudon : 337 ans d'histoire, 10 années de restauration par J. Ménard
- p. 33 Carte de la forêt de Meudon établie par l'ONF
- p. 34 Courrier des lecteurs
- p. 35 Informations locales et nouvelles brèves

Pages suivantes : cartes montrant l'évolution de la forêt de Meudon



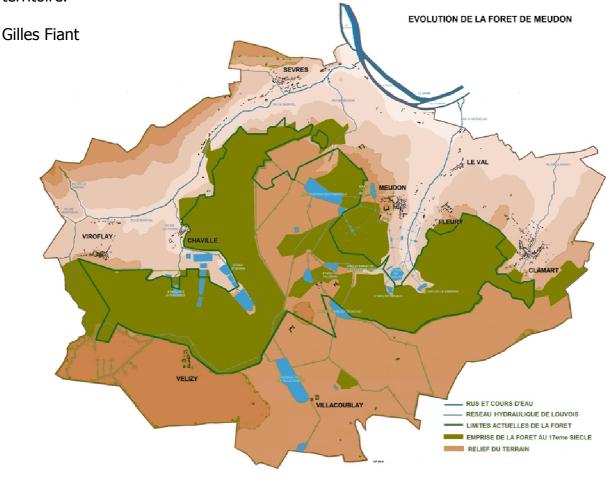


L'évolution de la forêt de Meudon

La constitution de la forêt de Meudon telle que nous la connaissons aujourd'hui date de la fin du 18ème siècle. En effet à l'origine elle est formée de bosquets épars et de parcelles agricoles sur lesquels vient se greffer le maillage d'un important réseau hydraulique de canaux et de bassins réservoirs permettant d'alimenter en eau les jardins des parcs des châteaux de Meudon et Chaville, dont bon nombre ont aujourd'hui disparu. Un autre réseau, celui des allées cavalières, trame quasiment toute la forêt d'un maillage composé de tronçons rectilignes pour les commodités de la chasse et des déplacements. C'est donc à Louis XVI, qui créa une capitainerie des chasses des parcs de Meudon et Chaville pour constituer son domaine de chasse et une réserve de gibier, que l'on doit l'unité actuelle de la forêt.

On constate aussi que l'urbanisme s'est d'abord développé peu à peu au nord au cours du 19ème siècle sur les communes de Viroflay, Chaville, Sèvres, Meudon et Clamart. La partie sud constituée par le plateau agricole de Vélizy s'est urbanisée plus récemment dans la seconde moitié du 20ème siècle. Aujourd'hui au 21ème siècle, la forêt de Meudon, bien qu'elle ait su jusque-là garder son intégrité grâce au statut de forêt domaniale, est cernée de toutes parts par un urbanisme qui devient de plus en plus dense.

On distingue aussi dans la partie ouest la présence très forte de la Grande Perspective et notamment du Tapis vert, qui comme on le voit est une création paysagère à l'échelle d'un territoire.



Un regard sur la biodiversité de la forêt domaniale de Meudon et du site meudonnais de l'Observatoire de Paris

La convention sur la diversité biologique, signée lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro et entrée en vigueur en décembre 1993, définit la biodiversité comme la « diversité au sein des espèces ainsi que celle des écosystèmes » : diversité des milieux, des espèces qui vivent dans ce milieu et des individus au sein de chaque espèce (diversité génétique). Cette convention a marqué un véritable tournant dans le droit international. Elle reconnaît, pour la première fois, la conservation de la biodiversité comme étant une « préoccupation commune à l'humanité ».

L'Union internationale de la conservation de la nature (UICN) a élaboré des « listes rouges », inventaires des espèces végétales et animales classées selon leur niveau de vulnérabilité. Ces listes sont régulièrement mises à jour. Cet outil précieux de l'état des lieux de la biodiversité permet de définir les priorités de conservation des espèces. Le manque de connaissances suffisantes sur les invertébrés, plantes et champignons, qui représentent 95% de la biodiversité, ne permet pas de chiffrer de façon fiable leur niveau de perte. L'édition 2016 de la liste rouge mondiale confirme l'accélération de la disparition et de la vulnérabilité des espèces. Sur les 85604 espèces étudiées, 24307 sont classées comme menacées.

Une grande diversité biologique est fondamentale car elle influe sur la qualité de vie et sur l'économie ; on estime que les services rendus par la nature représentent 40% de l'économie mondiale. En France, la loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages instaure un régime de réparation du préjudice écologique et apporte des réponses concrètes aux enjeux de la biodiversité. Le Comité français de l'UICN apporte son appui à l'élaboration de listes rouges régionales. Pour l'Île-de-France, quatre listes rouges ont été éditées depuis 2011. Elles concernent la flore, les oiseaux nicheurs, les papillons et les odonates (libellules, demoiselles ...). Une liste rouge des amphibiens est en cours de réalisation.

Les inventaires des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de la forêt domaniale de Meudon et des prairies et boisements de l'Observatoire

De nombreux outils ont été créés pour la préservation de la biodiversité. Parmi ceux-ci les ZNIEFF, qui ont vu le jour en 1984 et sont initiées par le Ministère en charge de l'Environnement et mises en œuvre par les directions régionales. Les projets de création sont examinés par le Conseil scientifique régional et validés au niveau national par le Muséum national d'histoire naturelle.

La forêt domaniale de Meudon et l'enceinte de l'Observatoire sont inventoriées ZNIEFF. Le mode de gestion et la vocation de ces deux entités limitrophes étant différents, leurs enjeux patrimoniaux sont à la fois complémentaires et spécifiques. L'ensemble constitue le « domaine national de Meudon ». Il est classé au titre des monuments historiques et inscrit au titre des sites - statut qui protège son espace bâti et naturel, mais pas particulièrement les milieux et les espèces.

Les conditions d'éligibilité d'un inventaire ZNIEFF permettent de mieux comprendre la richesse du domaine. L'inventaire concerne uniquement les espèces et les milieux rares ou remarquables. Il a été établi à la suite d'enquêtes nationales entre 1982 et 2012.

Deux types de ZNIEFF ont été créées :

- des ZNIEFF de type 1, définies par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel, de grand intérêt biologique ou écologique,
- des ZNIEFF de type 2, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Les critères pour la création reposent sur la présence d'espèces « déterminantes » :

- « les espèces en danger, vulnérables, rares ou remarquables répondant aux cotations mises en place par l'UICN ou extraites des livres rouges publiés nationalement ou régionalement ;
- les espèces protégées nationalement, régionalement, ou faisant l'objet de réglementations européennes ou internationales lorsqu'elles présentent un intérêt patrimonial réel au regard du contexte national ou régional ;
- les espèces ne bénéficiant pas d'un statut de protection ou n'étant pas inscrites dans des listes rouges, mais se trouvant dans des conditions écologiques ou biogéographiques particulières, en limite d'aire ou dont la population est particulièrement exceptionnelle ».

Les milieux déterminants correspondent aussi à des critères définis.

Il n'est donc pas surprenant que les espèces rares ou menacées d'extinction soient fortement représentées dans les ZNIEFF.

En 2009, le conseil scientifique régional du patrimoine naturel a validé la création de la ZNIEFF « Boisements et prairies de l'Observatoire de Meudon » en 2009 - validée au plan national en 2011. En 2010 la ZNIEFF « Etangs de Meudon » a été validée sous réserve de l'exclusion de la zone des Etangs de Villebon, de Meudon et de Chalais. En 2013, elles ont été regroupées en une seule ZNIEFF : « Forêt de Meudon et Bois de Clamart » d'une superficie de 1138 hectares comprenant l'ensemble de la forêt domaniale et l'enceinte de l'Observatoire à Meudon. Les parties trop fréquentées ont été exclues de la zone.

La richesse écologique du domaine national de Meudon est méconnue. Elle est pourtant remarquable et la liste ci-dessous n'est pas exhaustive.

Le règne animal

La forêt abrite le plus grand nombre d'espèces animales. Au-delà de son rôle culturel, social et économique, la forêt est un réservoir important de la biodiversité.



La forêt à l'Observatoire (© M.R. Ramarao).

Les vieux boisements, peuplés essentiellement de chênes et de hêtres de gros diamètre présentant des cavités, des blessures et des champignons, ainsi que les branches mortes tombées à terre, servent de refuge ou de nourriture aux oiseaux, petits mammifères et insectes. Les insectes jouent un rôle essentiel dans l'écosystème forestier. Ils participent à la décomposition des bois morts, enrichissent le sol et servent de nourriture aux insectivores.

Ci-contre: amadouviers sur hêtre (© M. R. Ramarao).



Parmi les mammifères protégés inféodés aux bois sénescents, l'oreillard roux (cicontre) est une espèce déterminante ZNIEFF.



La découverte à l'Observatoire d'un rarissime charançon, l'otiorhynque crataegi (ci-contre) et du ver luisant a été une surprise car ces deux insectes étaient considérés comme éteints à l'ouest de Paris.



En ce qui concerne l'avifaune, vus les écarts de superficie entre la forêt domaniale et l'enceinte de l'Observatoire, on s'attendrait à observer une plus grande variété d'oiseaux dans la forêt domaniale. Or c'est l'inverse : les recensements effectués entre 2004 et 2006 dans la partie Hauts-de-Seine de la forêt (776 ha) et sur le site de l'Observatoire (67 ha) dénombrent 59 espèces en forêt domaniale et 67 à l'Observatoire, soit une densité d'espèces au moins dix fois supérieure à l'Observatoire. Noter que parmi les 53 espèces protégées, une majorité est présente sur l'ensemble du domaine.



Certaines espèces forestières comme le pic mar et le pic épeiche ont des effectifs stables. Le pic noir a colonisé la plupart des forêts franciliennes et des bois de petite surface et a perdu son statut de nicheur remarquable. Par contre l'autour des palombes (ci-contre) vu à l'Observatoire est classé en danger en raison de la faiblesse de sa population.

Le pouillot siffleur a vu sa population diminuer de 65 % en France en quelques décennies. Il est devenu très rare en Ile-de-France. Considéré comme « en danger », il a été observé dans une hêtraie de l'Observatoire.



Un atout pour la biodiversité est la présence à l'Observatoire d'espèces de milieux ouverts ensoleillés avec des strates buissonnantes et de prairies riches en graminées et plantes mellifères. Ces milieux se raréfiant, les espèces sont en régression.



Un espace semi-ouvert à l'Observatoire (© M. R. Ramarao).

La liste rouge des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France indique que des espèces comme le bruant jaune, le pouillot fitis et la linotte mélodieuse ont des pourcentages élevés de réduction qui les classent parmi les espèces dites « quasi menacées » en Ile-de-France.



Le Bruant jaune (ci-contre), bien qu'encore assez répandu dans les campagnes franciliennes, a perdu près de 20 % de sa population en dix ans. Si son déclin se poursuit, il rejoindra probablement le groupe des espèces dites « vulnérables ».

Les populations de pouillot fitis et de bouvreuil pivoine sont également en déclin. Plus septentrionales, ces espèces souffrent probablement du changement climatique; elles arriveraient trop tard par rapport au pic d'émergence des insectes dont elles se nourrissent qui se trouve avancé du fait des températures plus douces, produisant un stress pour le nourrissage des petits.

Les espaces ouverts et ensoleillés du site de l'Observatoire et les lisières herbacées en forêt sont aussi remarquables par la variété et le nombre exceptionnel de papillons qu'ils hébergent.



Grand paon de nuit (ci-dessus) et demi-deuil (ci-contre © Carine Briand).



L'association des lépidoptéristes parisiens y a recensé 115 espèces nocturnes, 15 espèces diurnes et dix espèces rares non encore déterminées. Les papillons nocturnes sont les seuls pollinisateurs qui opèrent la nuit, attirés par le plus fort parfum nocturne de certaines plantes comme le chèvrefeuille. Deux espèces sont particulièrement remarquables car elles étaient estimées disparues dans l'Ouest parisien, une nocturne et une diurne : le grand paon de nuit, plus grand papillon d'Europe, et le demi-deuil.



Dans la forêt domaniale, les milieux humides constituent un écosystème complexe, fragile et de forte valeur patrimoniale. Ils regroupent des étangs, des mares ainsi que des boisements marécageux peuplés d'aulnes, milieu déterminant ZNIEFF.

Les plans d'eau hébergent onze espèces de libellules, dont la libellule fauve (ci-contre), déterminante ZNIEFF, ainsi que des oiseaux et des amphibiens. Parmi les espèces qui ne sont pas menacées mais qui font le plaisir des promeneurs, le grèbe huppé a belle allure.



Parade de grèbes huppés sur l'Etang de Meudon (© Dominique Artis).

Il est beaucoup plus rare d'apercevoir le martin pêcheur. L'actualisation en 2016 de la liste rouge nationale met en relief la dégradation de son statut ; en moins de 10 ans il est passé de "préoccupation mineure" à "vulnérable". On estime à 40% la perte de ses effectifs en 20 ans. Les principales causes sont la dégradation de la qualité des eaux qui réduit la quantité de petits poissons et alevins dont il se nourrit, l'artificialisation des berges et la disparition de petites zones humides.



Ci-contre : martin pêcheur à l'affût (© D. Artis).

De nombreux insectes sont inféodés à la présence de l'eau.



Ci-contre : guêpe solitaire semi aquatique (ophion, © C. Briand).

Ces insectes parasites pondent leurs œufs dans un insecte ou une larve, dont s'alimenteront ses propres larves après éclosion.



Une espèce sur cinq de reptiles et d'amphibiens est menacée de disparition en France.

Ci-contre : crapaud dans un étang de Meudon (© C. Briand).

Règne végétal

En raison de ses habitats très diversifiés, les espèces floristiques sont très nombreuses sur le site de l'Observatoire. Plus de 200 espèces y ont été recensées, dont certaines très rares et menacées d'extinction. La petite brize, aussi appelée petite amourette, était considérée comme disparue dans les Hauts-de-Seine depuis 1980. Le conopode dénudé court un risque élevé d'extinction. A l'Observatoire, cette apiacée (nouvelle appellation des ombellifères) y trouve des conditions exceptionnellement favorables à son développement.

Les orobanches sanglantes, très rares dans notre région, se plaisent dans les prairies et les pelouses.



Conopodes dénudés dans une prairie de l'Observatoire (© C. Briand).





Orchis pyramidal (© C. Briand).

Orobanche sanglante (© C. Briand).

L'orchis pyramidal, rare en Ile-de-France, est apparu il y a quelques années.

Une espèce rarissime, protégée dans plusieurs régions de France et déterminante ZNIEFF, découverte par les naturalistes P. Fichot et Ch. Hanot sur le site de l'Observatoire, est le spiranthe d'automne. C'est une plante de pleine lumière poussant sur des pelouses calcaires rases. Les fleurs ont un parfum de vanille. L'espèce est en forte régression du fait de la rareté de son habitat. Encore présente en 2000 dans plusieurs sites d'Ile-de-France, on ne la trouve plus qu'à l'Observatoire de Meudon et sur un site près de Fontainebleau.







Centaurée chausse-trappe.

La forêt domaniale est la seule station connue des Hauts-de-Seine où fleurit la centaurée chausse-trappe, très rare en Ile-de-France.

Menaces pour la biodiversité dans le domaine national de Meudon et mesures de conservation

Différents facteurs influent sur l'évolution du domaine.

Les espèces invasives: Les espèces invasives animales et végétales, lorsqu'elles trouvent un milieu favorable, peuvent venir se substituer à des espèces indigènes. D'autres ont des effets néfastes sur la santé. L'ambroisie par exemple, originaire d'Amérique du Nord, très allergisante, est arrivée en Ile-de-France et son éradication est très problématique. Les campagnes d'arrachage n'ont pas pu empêcher sa progression vers le Nord. La balsamine à petites fleurs, originaire d'Asie centrale, est décrite comme envahissante dans la forêt de Meudon.





Balsamine à petites fleurs (© G. Arnal).

Perruche à collier (© M. R. Ramarao).

Une espèce animale invasive est la perruche à collier originaire d'Afrique tropicale et d'Asie, dont la population a tendance à s'accroître en Ile-de-France ; elle est estimée à 6000 individus. Nichant dans des cavités, elle évince pics, étourneaux et écureuils et n'a pas de prédateurs connus. Il est intéressant d'établir une comparaison avec les suivis effectués à Londres et ses environs, où la population de perruches est beaucoup plus importante. Leur arrivée remonterait aux années 1960, soit une dizaine d'années plus tôt qu'au sud de Paris. On constate depuis quelques années une baisse des effectifs. Des études ont montré parallèlement une augmentation du nombre de faucons pèlerins, faucons hobereaux et éperviers d'Europe dans la même zone ; en l'absence de proies suffisantes, les perruches font désormais partie de leur alimentation. On a aussi vu des étourneaux chasser les perruches de leur nid. Les rapaces s'acclimatant en plus grand nombre à Paris et en banlieue, on peut s'attendre à un inversement de tendance pour la population de perruches dans les années à venir.

Les activités humaines: Pour la forêt domaniale, les routes ouvertes à la circulation, la fragmentation de la forêt, les dépôts de matériaux, les nuisances sonores et celles liées à la sur-fréquentation et au piétinement, les activités de plein air, la fermeture du milieu constituent des menaces réelles à la préservation de la biodiversité et au bien-être de la population. L'impact de nouvelles infrastructures comme le futur tram T10 n'est pas négligeable. Même si des mesures de compensation sont imposées, le milieu s'en trouve dégradé, modifié et fragilisé.

En ce qui concerne l'Observatoire, l'absence dans le plan de gestion de l'établissement de mesures de protection des espèces rares dans les zones non boisées constitue une menace réelle pour la biodiversité.

Les mesures de conservation : Des mesures favorables à la préservation de la biodiversité sont mises en place depuis plusieurs années.

A l'Observatoire, depuis la fin du règne de Louis XVI jusqu'en 2000, la partie forestière était quasiment à l'abandon. Depuis 2001 une convention entre l'Observatoire et l'ONF assure une gestion écologique des parties boisées. Avec des parcelles en régénération spontanée, des arbres laissés en place jusqu'à leur décomposition complète, une très faible fréquentation et des habitats variés, ce site rare aux portes de Paris, sans routes ni voitures et d'accès restreint, permet une formidable diversité biologique.

Dans la forêt domaniale, l'ONF a entrepris des actions favorables à la biodiversité. Certaines parcelles sont régénérées. Pour les milieux humides, suite au constat de l'état très dégradé des mares et des étangs (eau polluée, déchets, envasement ...) et de leur pauvreté écologique, l'ONF a entrepris des travaux de réhabilitation et effectué des bilans pour en suivre les effets, qui n'apparaissent qu'au bout de plusieurs années.





Une mare en 2002 (ONF).

Une mare restaurée (ONF).

Une autre mesure de conservation a été la modernisation des ZNIEFF par le regroupement de plusieurs ZNIEFF de type 1 en ZNIEFF de type 2. Ces dernières, de superficie plus grande, permettent de prendre en compte l'ensemble des espaces et des espèces remarquables. Une ZNIEFF de type 2 « Forêts domaniales de Meudon et de Fausses-Reposes et Parc de Saint-Cloud » regroupant quatre ZNIEFF de type 1 a ainsi vu le jour.

L'objectif actuel est de favoriser une continuité écologique pour les espèces, et les inventaires ZNIEFF sont devenus un outil d'aide à identification des corridors écologiques. Mais, sans portée juridique, ces inventaires ne constituent pas un outil de protection. La pérennité de la valeur patrimoniale du domaine national de Meudon dépend d'une meilleure connaissance par le public des enjeux de la biodiversité et de mesures réglementaires de protection écologique.

Marie-Rose Frichet Ramarao

Correspondante auprès du Conservatoire botanique national du Bassin Parisien.

La forêt de Meudon : doit-elle être une variable d'ajustement de l'aménagement urbain ?

Brève histoire d'une forêt cultivée par l'homme

La forêt de Meudon est issue de l'antique forêt des celtes Carnutes s'étendant de Chartres à Lutèce. Très rapidement elle est devenue une forêt cultivée fournissant du bois d'œuvre et de chauffe, une protection aux hommes fuyant les invasions (huns et vikings du IV au IXème siècle) et une alimentation des animaux (un hectare nourrit un porc). Fief des moines de Saint-Germain-des-Prés et des seigneurs de Meudon, elle a subi dès lors de multiples remaniements avec des successions de défrichages et de replantations au cours des siècles, avec des fermes sur le plateau et des vignes dans les pentes. Tout un système d'approvisionnement en eau (étangs artificiels, rigoles et moulins pour pomper l'eau) pour le château de Meudon a été mis en place dont subsistent encore des traces (voir l'article de J. Ménard). Les seigneurs et les rois l'ont protégée car ils voulaient un bon terrain de chasse tout en l'artificialisant par la création de châteaux (Meudon, Chaville), perspectives et voies cavalières. La révolution a sonné le glas de sa protection. De très protégée, elle est devenue surexploitée tant pour l'agriculture que pour le chauffage avec deux maxima durant les guerres de 1870 et 1914 pour le charbon de bois et le bois buche. C'est le châtaignier, arbre originaire du pourtour méditerranéen, introduit à partir du Moyen Âge, qui a permis d'avoir une production rapide de bois de chauffe et d'échalas (rotation neuf ans). Comme toutes les forêts royales, elle est passée sous administration des Eaux et Forêts en tant que forêt domaniale, puis de l'Office Nationale des Forêts créé en 1964.

Au XXème siècle, ce rôle s'est réduit à la production de bois d'œuvre et de chauffe et à un rôle social pour l'accueil du public. Les aménagements destructeurs de l'écosystème forestier n'ont pas cessé de se développer. Des routes empruntant les anciennes voies de chasse ou de passage vers la province y ont été goudronnées, des cimetières, des stades, des restaurants et même un terrain d'atterrissage y ont été créés, amputant ainsi la surface forestière et modifiant profondément l'écosystème de la forêt.



Protection actuelle de la forêt de Meudon

Entourée par six communes, à cheval sur deux départements, les 1084 ha de la forêt domaniale de Meudon sont gérés par l'ONF. Les Hauts-de-Seine avec 776 ha et quatre communes, Chaville, Clamart, Meudon et Sèvres se taillent la part du lion par rapport aux Yvelines et ses deux communes Vélizy et Viroflay.

La forêt de Meudon n'est pas classée en forêt de protection, mais faisant partie du domaine de l'Etat, elle ne peut être aliénée sans une décision ministérielle ce qui la protège en partie. Son classement demandé depuis des dizaines d'années par les associations interdirait toute modification de l'état des lieux, les coupes non autorisées, le droit d'usage en accord avec le Code forestier L411-1 et suivant. Les aménités (santé des habitants, qualité de l'air, faune et flore, biodiversité ...) des forêts périurbaines pour les habitants de l'agglomération parisienne sont suffisamment importantes pour justifier le classement. Mais, comme on va le découvrir, l'enclavement de la forêt de Meudon par les six communes qui ont toutes des intérêts particuliers : parcs communaux, stades, restaurants, cimetières... inclus dans la forêt, fait que son classement par le préfet de région est constamment retardé.



Emprise du cimetière de Trivaux.

La forêt de Meudon est aussi protégée par différents schémas régionaux : schéma directeur d'Île-de-France (SDRIF 2013), schéma de cohérence écologique, Trame verte et bleue ... Le SDRIF 2013 qui s'impose au PLU interdit toute construction à moins de 50 mètres de la lisière des bois de plus de 100 ha, avec cependant une possibilité de dérogation en cas de Site Urbain Constitué (espace bâti doté d'une trame viaire et présentant une densité, un taux d'occupation des sols et une volumétrie que l'on rencontre dans les zones agglomérées).



Chaville et l'étang d'Ursine : la limite des 50 m pour l'espace entre le front urbain et la lisière forestière n'est pas respectée.

Les aménagements de la forêt de Meudon

En 1935, sa surface était de 1149 ha, de laquelle il a fallu déduire les surfaces des cimetières (Viroflay, Clamart, Meudon-Trivaux) et des stades de sports : Marcel Bec, Athletic Club, Comité d'Entreprise Dassault, Wagner. En 1988, la surface non bâtie de la forêt était de 1110 ha, mais à ceci il faut retirer une partie de la surface dédiée aux maisons forestières (ONF), une surface en cours d'échange avec la forêt de Versailles et l'emprise de la voie express N 118 (24 ha) dont la surface appartient encore juridiquement à la forêt domaniale (le règlement foncier n'étant pas terminé). Au total, la surface boisée est de 965 ha, les zones de pelouses et parcs de 80 ha et les zones humides (étangs) de 39 ha. Quelques enclaves d'agrément, d'enseignement et de recherche existent aussi :

- **parcs communaux** (parc du Tronchet, 4,56 ha sur un ancien étang à Meudonla-Forêt, parc de Viroflay 3,26 ha, parc de la mare Adam, parc du Babillard à Vélizy, parc forestier de Clamart 12,5 ha, Tapis Vert 5,04 ha à Clamart...);
- **Des clubs hippiques** : club des étangs de Meudon, poney club de Vélizy, le tir à l'arc de Vélizy ;
- **Restaurants** : Terrasse de l'Etang de Meudon, de la Mare Adam, la buvette de Trivaux à coté du terrain de boules ... ;
- Des établissements de recherche :
- ONERA, recherche en technologie de l'aviation 12 ha
- Observatoire de Meudon 60 ha ;
- **Deux lycées** : le lycée professionnel des Côtes de Villebon, le lycée Rabelais de Meudon.

La forêt domaniale de Meudon est coupée en son milieu par la voie express N 118, limitée au sud par la rocade A 86 et traversée par quatre départementales : D 406 (route des Sept tournants) de Meudon à Meudon-la-Forêt, D 181 de Meudon à Chaville (route des Gardes), D 53 de Viroflay à Vélizy et D 2 de Clamart à Chatenay-Malabry. Elle est aussi découpée géométriquement par des routes forestières goudronnées (route Royale, route des Cloîtres, route des Treize ponts, route des Bois blancs...) empruntant les anciennes allées cavalières du bois reliant périodiquement des carrefours en étoile distribuant plusieurs de ces voies (carrefours de la Mare d'Adam, de la Patte d'oie, des Six frères, de l'Observatoire, des Bois plantés, du Belvédère, de l'Étoile du Pavé de Meudon...).

Pour être objectif, la vie de la forêt de Meudon jusque dans les années 1950 était bien plus en danger que maintenant avec des séquelles de la dernière guerre (pistes d'atterrissage, abri pour avions allemands, plateformes de DCA...), des casses automobiles, des déchets de construction partout ... Progressivement, sous l'effet de l'urbanisation galopante, d'une reprise en main des communes et de l'administration de la forêt, son aspect général s'est fortement amélioré. Toutefois, cela n'a pas empêché d'y créer des stades, une autoroute et le tram T6.

Les dangers futurs pour la forêt de Meudon

Ils peuvent être classés en deux groupes : une exploitation forestière trop intense et une extension de l'urbanisation de nos six villes.

Une exploitation forestière trop intense?

La forêt de Meudon est une forêt cultivée et les arbres, issus des semenciers laissés en place ou d'une plantation, font l'objet d'un suivi par l'ONF qui établit des plans de gestion d'une durée de 15 à 20 ans. Bien que la durée de vie de certaines essences comme le hêtre ou le chêne soit importante (200 à 250 ans), il est nécessaire d'en limiter la croissance afin de récolter des bois de bonne qualité, de réduire les maladies et la chute des branches mortes qui s'accroissent avec l'âge. Ainsi, le plan de gestion de 1992 à 2011 portait sur 958 ha de sa surface. Son orientation prioritaire est l'accueil du public, la production de bois n'étant que secondaire. La forêt a été découpée en 3 groupes : régénération, préparation et amélioration sur des parcelles dispersées sur les 1084 ha. Le groupe de régénération s'étend sur 171 ha, les coupes y seront effectuées en laissant des bouquets ou rideaux d'arbres pour y atténuer ses effets paysagers, des semenciers (grands chênes) seront laissés à raison de 30 par hectare et si cela ne suffit pas, une replantation sera effectuée à partir de petits arbres. Le groupe de préparation de 169 ha comprend des parcelles qui seront régénérées au prochain plan, elles feront l'objet de coupes sanitaires d'arbres malades ou dangereux. Les parcelles des groupes d'amélioration (A1, A2 et A3) au total 618 ha ont été éclaircies en laissant un nombre d'arbres limité à l'hectare afin de favoriser leur croissance (400 tiges/ha pour le châtaignier). La règle d'or du forestier est de donner de la lumière aux arbres pour favoriser la photosynthèse et donc leur croissance.

Le nouveau plan de gestion est dans le droit fil de l'ancien et l'on n'aurait aucune crainte à avoir d'une surexploitation forestière intense si l'Etat et la Région Ile-de-France ne voulaient pas développer le chauffage résidentiel au bois en pensant que cette énergie est renouvelable. De ce fait, des plans nationaux et régionaux ont été élaborés afin de stimuler

la production de nos forêts (Plan de production forestière en Ile-de-France 2013). La Région et l'Etat accordent subventions et aides à la fois aux propriétaires de bois pour en produire davantage et aux habitants pour se chauffer.

Sans entrer dans une controverse passionnante, la notion de renouvelable pour le bois est très discutable car elle dépend de la vitesse de pousse des arbres, du climat, des essences ad hoc... et compte-tenu des grandes incertitudes sur l'évolution du climat sous nos latitudes (trop sec ou tempéré) penser que le bois est une énergie totalement renouvelable est très hypothétique.

La pression foncière des villes

Les cimetières communaux de nos six villes sont complets et chaque municipalité voudrait étendre le sien sur la forêt. L'ONF résiste, tout en indiquant qu'elle souhaite obtenir des compensations importantes si elle cède un ha de forêt. Or, ces compensations sont généralement des parcelles de forêts achetées par la collectivité demandeuse mais dans une autre région, voire en forêt de Fontainebleau qui possède encore des parcelles privées. Pour les habitants bénéficiant de la qualité de vie apportée par la forêt, de telles compensations sont inadmissibles puisque les bienfaits de la forêt sont exportés hors de leur secteur de vie.

La limite des lisières imposée par le SDRIF 2013 n'est guère respectée en raison de la dérogation affectant les Sites urbains constitués. Il est regrettable que de telles dispositions légales existent car elles permettent de s'affranchir de tous les règlements et de contribuer à l'appauvrissement de la forêt.

Les aménagements liés aux transports

A côté des cimetières, il y a des projets de construction de transports en commun de type Tram comme nous l'avons vécu avec le T6 Châtillon-Viroflay qui a ouvert la forêt sur la descente Vélizy-Chaville. Le futur tram T10, Croix de Berny (Antony) — Place du Garde à Clamart descendra le long de la RD 2 (liaison Chatenay-Malabry-Clamart) et pourrait prélever entre un et deux hectares de forêt de Meudon en bordure de cette départementale D 2.



Les travaux du tramway T6 dans la descente de Vélizy.

L'élargissement de la N 118 a souvent été évoqué afin de mieux desservir la zone d'activités de Meudon et de Vélizy-Villacoublay. Il faut espérer que le nouveau tramway T6 remplit ce rôle et que le trafic routier restera limité. Il serait là encore mal venu de consommer davantage de forêt via un projet augmentant la pollution de l'air et les gaz à effet de serre, alors même que la forêt est un excellent puits de carbone.

Le creusement du tunnel de secours du RER C entre Meudon et Chaville sous la forêt, nécessaire pour assurer la sécurité des voyageurs en cas de problèmes, obligera à créer un puits de sortie avec escalier et ascenseur débouchant en bordure de la Grande Perspective du Château. Cela consommera encore 600 m2 de forêt.

Les réseaux

Comme nos villes, la forêt est parcourue de réseaux de distribution enterrés ou aériens : gaz, électricité, téléphone. Le réseau de distribution électrique est aérien mais certaines municipalités demandent qu'il soit enterré. Ceci se fera encore au détriment de la nature et des arbres de la forêt.

Conclusions

Le Comité de sauvegarde des Sites de Meudon a pour vocation de protéger les sites naturels ou bâtis. Dans le cas de la forêt de Meudon cette protection va au-delà des problèmes environnementaux et écologiques. La forêt a depuis fort longtemps servi de variable d'ajustement à de nombreux aménagements. Elle a été percée de part en part de voies de passage pour les plaisirs royaux. La révolution aidant, de nouvelles voies l'ont traversée, routières pour les déplacements automobiles et ferrées pour les trams. A côté de cette scarification qui nuit grandement à la biodiversité, l'urbanisation galopante de nos villes lui fait courir des dangers supplémentaires avec de nombreux aménagements : cimetières, stades, restaurants. Nos collectivités territoriales oublient trop souvent les services rendus par la forêt aux populations : bienfaits de la nature (antistress, promenades, jeux, ...), santé (dépollution de l'air), climat (maintien de fraîcheur, captation du gaz carbonique ...).

Dans l'environnement économique auquel nos élus sont confrontés et qui les soucient, il devient urgent que les services de la nature soient chiffrés afin de se rendre compte de leur coût-bénéfice. Les coûts des atteintes à l'environnement commencent à être chiffrés par des commissions interparlementaires (Assemblée nationale-Sénat), qui ont commencé à le faire pour le bruit et la pollution de l'air. Les atteintes à la santé par les bruits ont été chiffrées pour la France entière à 57 milliards d'euros par an (rapport Conseil national du bruit juin 2016), celles dues à la pollution de l'air à plus de 101 milliards d'euros par an (Rapport des sénateurs J-F. Husson et L. Aïchi, juillet 2015). Un premier rapport ayant une approche purement économique les chiffre au niveau de la planète ; le rapport de Nicholas Stern, vice-président de la Banque mondiale, publié en 2006 sur l'économie du changement climatique, pour imparfait qu'il soit, donne une première évaluation des coûts - avantages des mesures de prévention ; si rien n'est entrepris, les coûts de la dégradation de l'environnement (au sens large, tout ce qui entoure l'homme) seraient compris entre 5 et 20 % du Produit brut mondial dès à présent et pour le futur. Consacrer annuellement 1 % de ce Produit brut mondial à la prévention permettrait d'éviter cette inflation des

coûts. Les rapports IV et V du Groupement international d'experts du climat ne disent pas autre chose.

Il est temps d'agir. Plus les gouvernements tergiversent et plus les dégâts seront irréversibles. Et ce n'est pas uniquement la Nature qui sera affectée, mais la vie des hommes sur la planète. Notre planète survivra à cet épisode humain ; elle a vu l'extinction de bien d'autres espèces au cours de ses 4,54 milliards d'années d'existence.

Michel Riottot

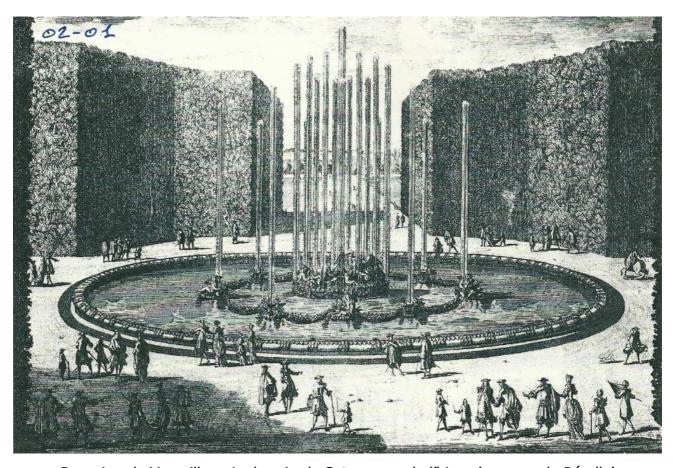


Coupe d'entretien faite par l'ONF (© Gilles Fiant)

Le réseau hydraulique du domaine royal de Meudon 337 ans d'histoire, 10 années de restauration

Quelques éléments d'histoire

C'est le 31 octobre 1679, que Michel Le Tellier, marquis de Louvois, ministre de la guerre de Louis XIV, séduit par la position de Meudon, proche de Paris et Versailles, devient propriétaire du grand domaine de Meudon dont la renaissance venait d'être amorcée 20 ans plus tôt par son prédécesseur, Abel Servien, surintendant des finances. À Versailles, la construction du château et du parc, entreprise 15 années plus tôt, est entrée dans une phase très avancée. La composition des jardins à la française dont Le Nôtre est le génial concepteur, est rehaussée par un élément nouveau, **l'eau, qui va être utilisée sous toutes ses formes...**

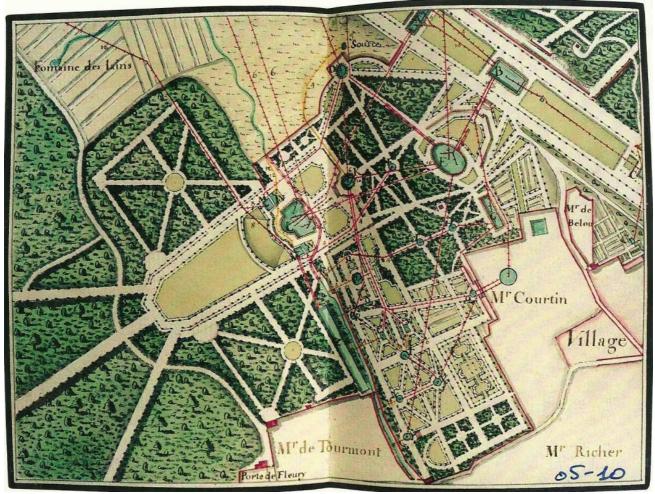


Domaine de Versailles - Le bassin de Saturne ou de l'hiver (gravure de Pérelle).

Jusque-là et pendant des siècles, des Égyptiens à la Renaissance, l'eau fut utilisée dans les parcs et les jardins sous forme de cascades et de plans d'eau, ainsi que de jets d'eau de très faible hauteur car les conduites d'amenée, qu'elles fussent en bois ou en terre cuite, ne résistaient pas à des pressions élevées. À la fin du XVIème siècle, on utilise des tuyaux en fonte cylindriques qui n'apportent pas encore de solution à la fragilité des conduites. En 1672, les hauts-fourneaux de Normandie vont, probablement par le gain de quelques degrés de température, obtenir une fonte plus fluide. Il devient alors possible, en fabriquant des moules dont la forme permet de réaliser à la coulée les mêmes tuyaux en fonte, cylindriques, mais dotés aux deux extrémités d'une collerette permettant un

assemblage par vis et écrous, d'obtenir une conduite résistant aux pressions les plus élevées.

C'est ainsi que pour la première fois au monde, l'on voit par la volonté de l'homme et grâce à la technologie, l'eau s'élever à de très grandes hauteurs! Mansart construisait des bâtiments de pierre, Le Nôtre fut le premier à réaliser des monuments liquides! L'art des jardins était durablement et profondément transformé. Cet élément nouveau fut l'une des composantes essentielles du concept des jardins « à la Le Nôtre ... » dont s'empara toute l'Europe.



L'ensemble des jardins Bas de Meudon en 1699 (extrait du «Traité des Eaux de Meudon », par Nyon).

Louvois veut à Meudon « un Versailles en miniature ». Il va utiliser les services et la compétence des ingénieurs et des hydrauliciens qui ont fait leurs armes dans la construction du réseau hydraulique du parc royal et ont acquis une expérience certaine en le dotant d'un gigantesque réseau d'amenée des eaux sous pression.

A Meudon, le problème est simple : il n'y a pas de rivière, il n'y a pas de source sur l'immense plateau de Meudon, Vélizy et Villacoublay qui s'étend du Petit Clamart aux confins de Versailles et du nord au sud des Bruyères, de Sèvres à Bièvres et qui est, pour l'essentiel, la propriété du marquis de Louvois. C'est donc l'eau du ciel qui va être récupérée, drainée, acheminée par des rigoles, des aqueducs souterrains et stockée dans

quatre immenses étangs - réservoirs, car l'exemple de Versailles, qui a toujours manqué d'eau, est dans tous les esprits. Louvois est exigeant en toutes choses : il connaît les faiblesses du réseau hydraulique de Versailles, il n'en acceptera aucune pour Meudon !

La conception de l'œuvre de Versailles marque évidemment celle adoptée dix années plus tard pour Meudon. C'est au niveau de l'échelle des deux domaines qu'apparaît la différence :

	Meudon	Versailles
Plateau de collecte	2000 ha	15 000 ha
Etangs ou retenues d'eau	13	23
Nombre de jeux d'eau (estimation)	125	1400
Longueur des aqueducs et rigoles	40 km	140 km

De plus à Meudon, grâce à l'exploit technique concrétisé par la réalisation de l'ensemble des moulins à vent de Villebon (assurant la force motrice) et de leurs pompes à piston (assurant le refoulement de l'eau en altitude) - rapportée par l'encyclopédie de Diderot et d'Alembert - permettant le stockage de l'eau en réservoir « château d'eau », les hydrauliciens obtinrent la pression nécessaire à la création des jets d'eau.



La grande rigole du « réseau technique » sous la neige.

De 1680 à 1682 un énorme chantier de creusement des étangs et des rigoles va mettre à mal friches, bois et terres de culture. Un bouleversement inimaginable va toucher le vaste plateau lacéré de très nombreux fossés, les « rigoles », dont les plus importants feront de 3 à 6 mètres de largeur et dont les profondeurs seront comprises entre 1 m 50 et 4 mètres.

Des différents dômes sommitaux du plateau vont partir des faisceaux de rigoles, les plus petites convergeant vers les plus grandes, amenant l'eau afin de la stocker dans les immenses bassins réservoirs creusés et aménagés à cet effet. Les traces de deux d'entre eux subsistent dans leur contour primitif : celui du Tronchet transformé en parc de loisirs et l'ancien étang des Fonceaux utilisé par les installations sportives de GPSO.

Les ingénieurs hydrauliciens vont garder quatre points essentiels en mémoire :

- recueillir et acheminer l'eau nécessaire vers les jardins hauts et bas ;
- créer les réserves d'eau indispensables au fonctionnement sans interruption des jeux d'eau;
- trouver une solution à l'obtention de l'eau sous pression permettant l'alimentation des jets des jardins hauts ;
- réaliser une souplesse d'acheminement des eaux favorisant l'entretien des rigoles, tuyauteries et aqueducs, sans perturbation de l'exploitation.

Après une délicate campagne d'arpentage, les travaux de nivellement ont montré la possibilité d'acheminer l'eau par gravité des points les plus éloignés du plateau jusqu'à l'étang du Bel Air aménagé en pièce d'eau, réserve ultime avant l'approvisionnement des jets situés aux niveaux inférieurs.

Il est décidé de construire deux réseaux qui vont se superposer et se compléter permettant la régularité d'amenée des eaux par l'un, lorsque l'autre est mis en arrêt pour entretien.

Tout d'abord le « réseau technique », ainsi dénommé car il couvre une très grande surface et son allongement nécessite l'utilisation du chemin le plus court c'est-à-dire la ligne droite. Dans les cas de dénivelé important à franchir on substitue à la « rigole ouverte » un aqueduc souterrain dont l'emprise en surface sera nulle.

Ces aqueducs sont de véritables œuvres d'art.

Ils sont construits avec beaucoup de soin, en pierre meulière (en provenance de la grande carrière des Bruyères de Sèvres), ont une hauteur sous voûte d'1 m 50 à 1 m 60, une largeur de 0 m 80 permettant une circulation relativement facile du personnel d'entretien.



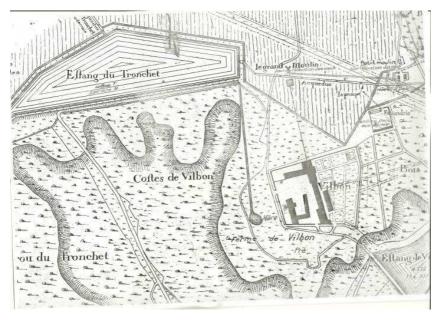
Reconnaissance de l'aqueduc de la Grange Dame Rose.

Une simple récapitulation des aqueducs souterrains créés, permet de mieux apprécier, pour cette seule partie du réseau, l'importance des efforts consentis :

Aqueduc de Vélizy :	900	m
Aqueduc du croisement :	20 m	١.
Aqueduc de la Grange Dame Rose :	825	m.
Aqueduc du Loup Pendu :	480	m.
Aqueduc du Tronchet	600	m.
Aqueduc de Villebon :	400	m.
Aqueduc de la Patte d'Oie	800	m.
Aqueduc des Fonceaux :	475	m.

C'est avec étonnement et beaucoup de bonheur qu'ils furent retrouvés, presque intacts, un peu plus de trois siècles plus tard!

Le second réseau est qualifié d'aérien c'est-à-dire qu'il ne comporte aucun aqueduc et que son cours suit les courbes de niveau se traduisant par d'agréables circonvolutions encore visibles aujourd'hui. Comme le précédent, c'est un pur système gravitaire qui lui fait conserver une pente régulière tout au long du parcours. Enfin il se situe à environ 2 m audessus du réseau technique ce qui l'amènera par deux fois à couper ce dernier par franchissement supérieur. Sur le «Plan des Eaux de Meudon » établi en 1695 et signé des arpenteurs du Roi Bourgault et Matis, cette rigole est dénommée « La Petite Rivière ». Si son tracé répond à un problème économique puisqu'elle évite tout ouvrage d'art elle facilite le remplissage maximum de l'étang - réservoir des Fonceaux.



Extrait du « Plan du château, jardins et conduites de Meudon », des arpenteurs du roy Bourgault et Matis, 1695.

Le sauvetage d'un monument historique

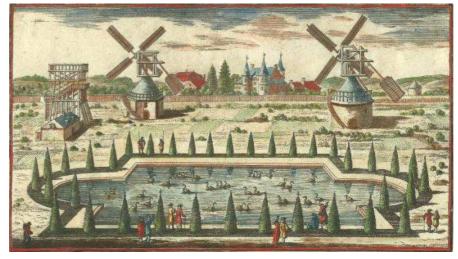
Après la sortie de l'ouvrage en novembre 2003 : « L'étonnante histoire des jeux d'eau et du réseau hydraulique du domaine royal de Meudon », il nous est apparu qu'il fallait faire sortir d'un profond oubli ce véritable « Monument historique » ignoré des meudonnais comme de l'ONF (Office national des forêts). ARHYME, « Association pour la restauration du réseau hydraulique du domaine royal de Meudon », naissait fin 2003 ; il se donnait pour objectif la restauration des très beaux ouvrages maçonnés tels que ponts et aqueducs souterrains, la mise au jour des principales rigoles d'amenée des eaux et, par une

signalétique adaptée, de proposer au public une approche et une compréhension aussi claire que possible de cette gigantesque et superbe réalisation de la fin du XVIIème siècle. Début 2004 une découverte officielle du site était organisée. Y participèrent notamment Christian Bénilan (architecte en chef des bâtiments de France des Hauts-de-Seine), Roger Bultez (responsable du service des Eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud), Philippe Demange (responsable du service travaux et entretien de l'Observatoire de Paris-Meudon), Gilles Boncori représentant l'ONF.



Maison forestière de Villebon. C'était, au XVIIème siècle, la maison du fontainier; à l'intérieur de la tour se trouvait la bâche de plomb, château d'eau alimentant le Réservoir Neuf.

Le manoir de Villebon, les deux moulins à vent, la charpente en bois destinée à recevoir la bâche en plomb et, au premier plan, la pièce d'eau du Bel Air (gravure de Mariette).



Il fallait beaucoup de passion et probablement un peu de folie pour se lancer à l'assaut d'un dense tapis végétal, formé de ronces, de lierre, d'arbrisseaux de toute nature, de racines enchevêtrées, de souches résiduelles laissées au fond de telle rigole, après l'évacuation des arbres abattus par la tempête de décembre 1999.

Un ambitieux programme d'action était établi début 2004. Il concernait tout d'abord la mise au jour, c'est-à-dire le débroussaillage, des principales rigoles. En second lieu ce furent les différents ouvrages maçonnés, ponts, aqueducs souterrains, réservoirs qui s'inscrivirent dans une liste précisant pour chacun d'eux l'essentiel des travaux à réaliser, et c'est à ce niveau que Michel Jantzen, architecte en chef des monuments historiques, nous fut d'une aide précieuse. Evoquons les autorisations officielles qui étaient autant d'obstacles à franchir pour commencer notre action. Contrairement à nos craintes, un grand intérêt se

manifestait de la part des pouvoirs publics pour cette intervention originale qui fut toujours très bien accueillie.

Il ne nous restait plus qu'à nous atteler à la tâche la plus difficile : trouver et obtenir les financements. En 2007 les contributeurs qui méritent d'être présentés nous avaient apporté :

Commune de Meudon : 31 000 €. Conseil général des Hauts-de-Seine 13 000 €. Caisse d'épargne d'Île-de-France 10 000 €. Fondation du patrimoine : 12 000 €. SEVESC de Versailles : 15 000 €. VEOLIA Environnement : 20 000 €

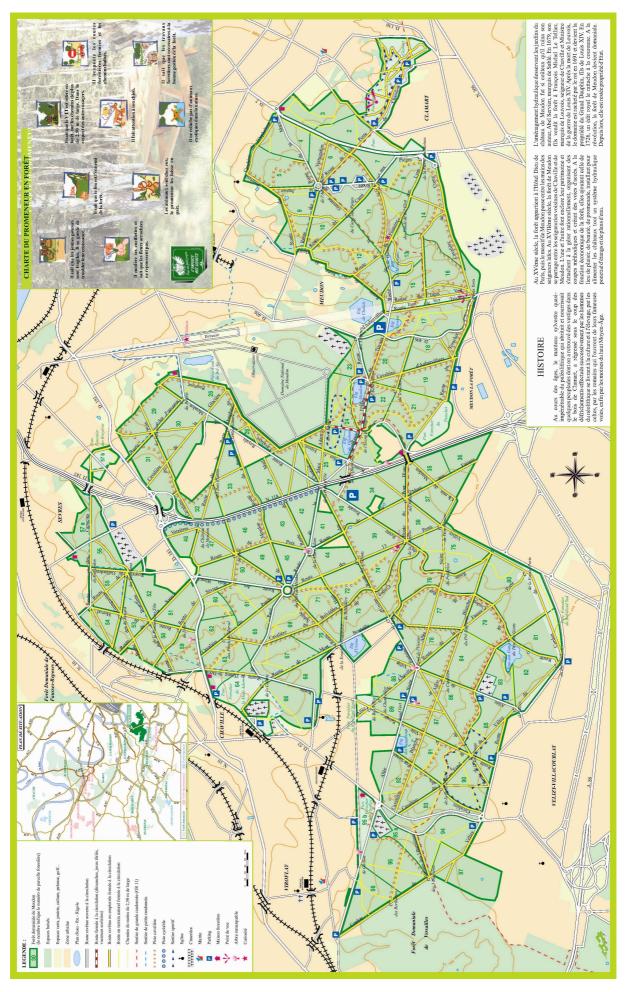
Au total à ce jour, fin 2017, les travaux de restauration furent financés à hauteur de 180 000 €.

Nous sommes heureux de présenter ci-dessous les principales restaurations des travaux effectués ... et de saluer le travail inlassable de nos bénévoles « les débroussailleurs » !



Les quatre ouvrages maçonnés principaux, restaurés entre 2008 et 2012, sont, de gauche à droite et de haut en bas : l'aqueduc du croisement ; l'ouvrage d'entrée des eaux des Bruyères de Sèvres ; le pont de la Fosse Renault ; la sortie de l'aqueduc de la Gange Dame Rose (longueur 825 m).

Jean Ménard



Courrier des lecteurs

Merci beaucoup pour votre dernier bulletin très intéressant, ainsi que le précédent ; mais dans ce dernier je relève une erreur qui court toujours dans les rues de Meudon : p. 13 du bulletin 142 vous dites que la construction du temple incite les catholiques à se doter d'une chapelle en 1845. Non. Je vous invite à lire le livre « Notre-Dame de Bellevue 1858-2008 » de Micheline Dziekonski-Demonchy et Henri Clouzeau (toujours en vente à l'accueil de la paroisse) p. 19 [...] Quand Achille Guillaume a commencé à vendre ses lotissements à partir de 1823, les riches familles parisiennes, pour se rendre à la messe à St Martin devaient se rendre en calèche par l'avenue du Château, ou à pied ou en train puis omnibus, alors il fait dresser un autel dans l'un des 4 pavillons des anciens communs du château sur la place qui remplace la cour royale et qu'il venait de réaménager. Bientôt il faut trouver un nouveau lieu : ce sera dans une petite maison isolée, rue de la Blanchisserie bâtie par Achille Guillaume pour y établir un blanchisseur. Favorablement disposée, elle est convertie en chapelle et aménagée d'un autel, d'une tribune avec une balustrade, des insignes du culte, croix, bénitiers ... d'une cloche et d'un petit clocher. C'est dans cette chapelle que durant 15 ans, la messe est dite. Les habitants paient le loyer et le prêtre qui la dessert, ainsi que tous les frais de culte. Mais Achille Guillaume vend cette maison le 15 juin 1843 à M. Faras, jardinier. Certains habitants de Bellevue décident durant l'été 1844 de fonder une chapelle sur un terrain qui leur appartiendrait, ce qui se fait par une souscription et l'église sera inaugurée le 15 octobre 1845. Pendant ce temps, le 28 juillet 1844 Mme Pinet de la Roquette signe au profit du consistoire protestant une promesse de vente d'un terrain ayant une façade sur la rue du Bassin et le culte inaugural est célébré le 6 octobre 1844.

Geneviève du Crest

Réponse de Denys Millet

Étant l'auteur de l'article dans lequel est incidemment traitée la construction d'une première chapelle par les catholiques de Bellevue, j'ai pris connaissance avec intérêt des informations complémentaires que vous m'apportez. Je vous précise que, pour le sujet principal de mon article - les projets successifs de transfert de la mairie - j'ai dépouillé de manière exhaustive les délibérations du conseil municipal. En revanche, sur ce point particulier, je me suis référé à l'ouvrage d'Henri Albert " Meudon Bellevue - Les grandes heures de mon village " (c.f. p. 181 de cet ouvrage). La chronologie que vous m'indiquez fait ressortir une concomitance dans la genèse des projets qui ne permet ni d'infirmer ni de confirmer la relation entre le projet de construction d'un temple protestant et celui de la chapelle catholique; reste à qualifier cette relation. La présentation faite par l'auteur et reprise par moi est sans doute trop péremptoire : plutôt qu'une relation de cause à effet, il y a peut-être eu une émulation réciproque. En effet, si la perte de leur lieu de culte provisoire en juin 1843 a fait naître un besoin pour les catholiques, ce n'est qu'à l'été 1844 qu'un projet prend corps, au moment même où intervient la signature d'une promesse de vente d'un terrain pour l'édification d'un temple. Sans doute, la consultation d'archives relatant les délibérations ayant précédé ces opérations permettrait-elle d'apprécier de manière plus exacte l'influence respective du projet des uns sur le projet des autres.

Nouvelles brèves

par Christian Mitjavile, Jean-Baptiste Delaporte et Yves Terrien

(Consulter aussi notre site www.sauvegardesitemeudon.com)

- Entretien avec le maire de Meudon

Le sénateur-maire Hervé Marseille, accompagné de Denis Larghero, maire-adjoint, de Marc Cohen, directeur de l'aménagement urbain et des affaires juridiques, et de Frank Deruère, directeur-général adjoint, a reçu début janvier une délégation du CSSM.

Un échange positif a porté sur les principaux dossiers en cours.

Notamment, concernant l'urbanisme et l'impact de la loi ALUR, une concertation a été mise en place entre notre groupe urbanisme et Marc Cohen pour étudier les évolutions possibles du PLU.

Concernant la Grande Perspective, Denis Larghero nous a annoncé l'ouverture de l'accès au parc du musée depuis le bas de la Grande Terrasse (côté est) et la mise en place de points-buvettes dans la salle haute de l'Orangerie et dans le musée.

Le Maire s'est également montré favorable à un aménagement du carrefour Leclerc pour le rendre plus lisible, mettre mieux en valeur la perspective et faciliter les passages piétons.

- Urbanisme

Chacun se rend compte que les constructions fleurissent ici ou là dans Meudon à un rythme maintenant soutenu, permis par les nouvelles règles de construction (suppression du COS notamment). De plus, des projets d'envergure sont prévus (rénovation de la pointe de Trivaux à Meudon-la-Forêt, aménagement de la colline Rodin, urbanisation du site de l'Onera après son départ prévu, transformation du site du CNRS, ...). Le CSSM, qui souhaite que soient préservées l'harmonie de notre ville et les vues dégagées que l'on a à partir de nombreux endroits, suit cela de près, et un groupe de travail sur l'urbanisme a commencé à travailler. Nous en reparlerons.

- L'opération Forêt Propre 2017 aura lieu le samedi 25 mars ; c'est bientôt!

L'opération débutera à 14 h, en partant de l'un de ces accueils, au choix :

- * Meudon-la-Forêt : entrée du Parc du Tronchet,
- * Maison de l'ONF au Bel Air,
- * Parking de l' Étang de Meudon,
- * Parking de l' Étang de Trivaux.

Chacun sera équipé de gants de protection et sacs poubelles, fournis par le CSSM.

L'opération se conclura par un goûter, sur la Terrasse de l'Observatoire.

Venez nombreux!

- Projet d'évacuation de secours pour le tunnel du RER-C sur Meudon

La SNCF étudie la création d'issues de secours dans le tunnel du RER-C entre les stations de Meudon-Val-Fleury et Chaville. Ce projet prévoit de créer un puits d'évacuation de 40m de profondeur, qui déboucherait dans le stade de Trivaux, dans l'emprise de la Grande Perspective, ce qui serait une atteinte irrémédiable à la réhabilitation de ce monument historique. Ce projet, qui a reçu l'aval des Monuments Historiques et de la Mairie de Meudon, a été soumis récemment à enquête publique.

Le CSSM a demandé au commissaire enquêteur qu'une alternative soit étudiée pour réaliser ce puits, avec ses installations annexes, sur les terrains de l'ONERA, puisque l'ensemble de ces terrains sont destinés à être urbanisés prochainement.

- Musée d'Art et d'Histoire de Meudon (MAHM)

Une visite de l'exposition temporaire « Antoine Chintreuil ; rêveries d'un paysagiste solitaire » est spécialement organisée au Musée d'Art et d'Histoire de Meudon le jeudi 27 avril à 15 h, à l'intention des adhérents du CSSM à jour de leur cotisation (25 personnes maximum, inscription sur demande adressée à <u>sites.meudon@wanadoo.fr</u>; second horaire le matin si trop d'inscrits). Voir une de ses œuvres cidessous. Rappelons que le vernissage de cette exposition aura lieu le mercredi 29 mars à 19 heures au musée ; entrée libre ce soir-là.

Par ailleurs, il est prévu qu'une exposition sur la Forêt de Meudon soit présentée au MAHM à partir de mars 2018. Nous vous en reparlerons.



Allée de grands arbres (Antoine Chintreuil, 1860 ; hst, collection particulière ; © Studio Sébert)

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Siège Social : 6 avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon Site internet : <u>www.sauvegardesitemeudon.com</u> Directeur de la Publication : Christian MITJAVILE.

Rédacteur en chef : Gilles FIANT ; rédactrice en chef adjointe : Nicole MEYER-VERNET.

Impression : OnlinePrinters

Dépôt légal : mars 2017 – N° ISSN 1147-1476